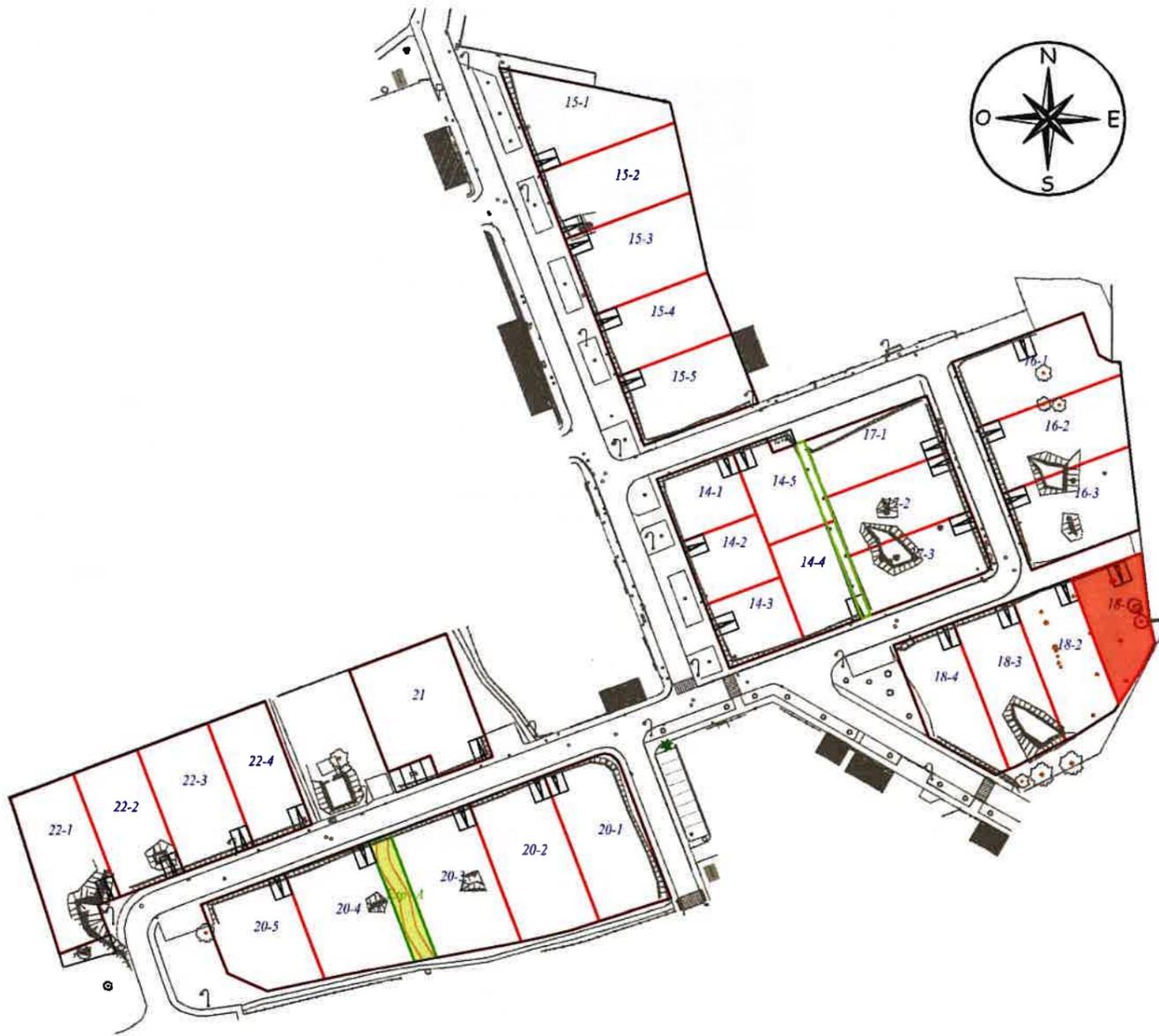
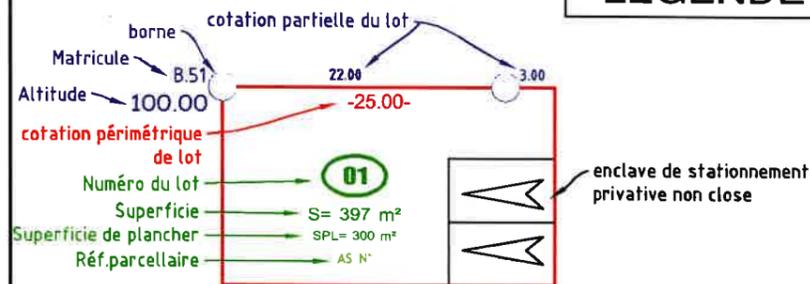


PLAN D' ENSEMBLE FIGURATIF
Commune de Lanester
La Colline de Kergreis



LEGENDE



- Topographie**
- Courbe de niveau
 - Talus existant
 - Fossé existant
 - 65.00 Altitude TN
 - Végétation**
 - Arbres existants
 - Arbres à planter

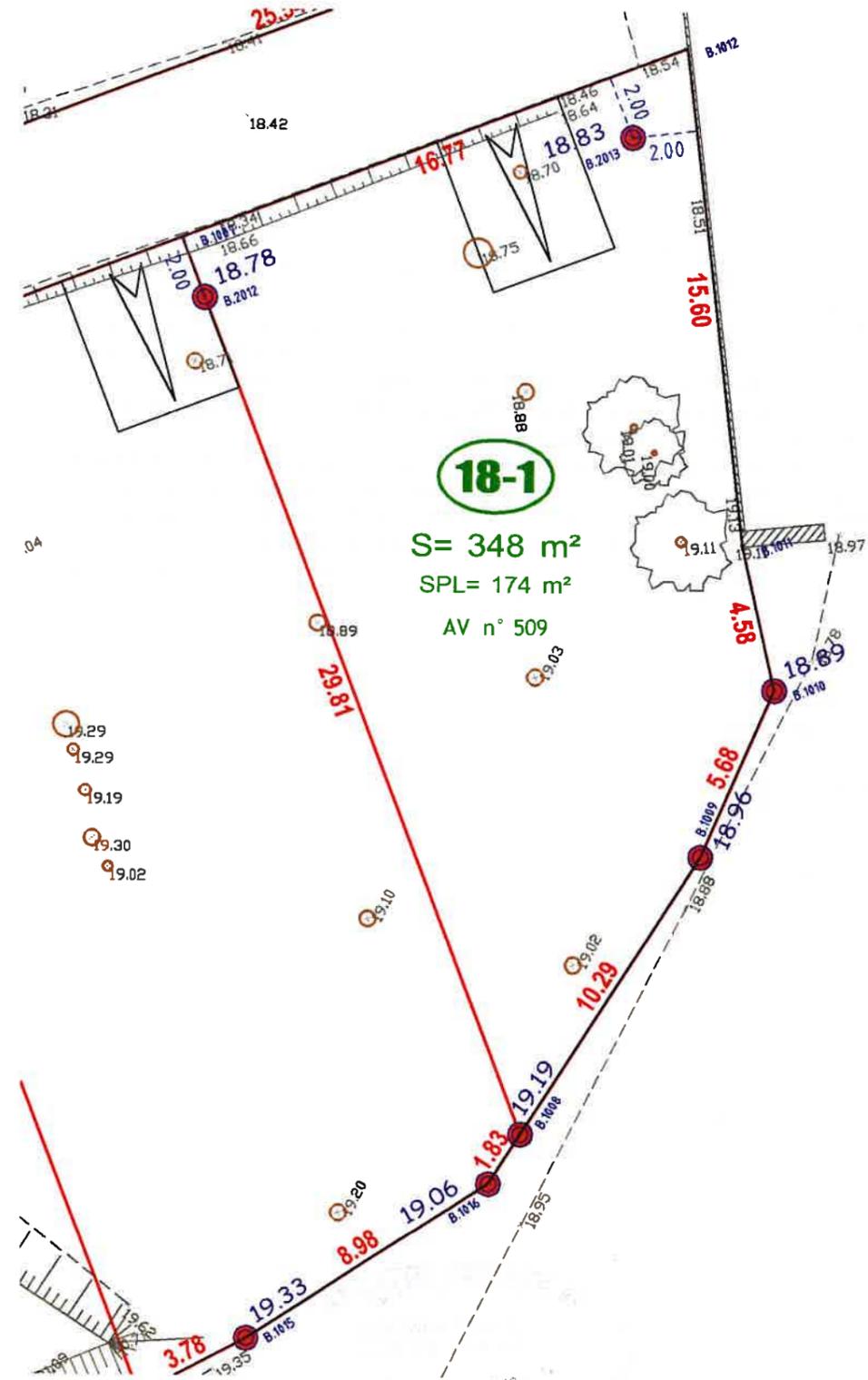
Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
La position des branchements est définie d'après le plan PROJET établi par le Cabinet Quarta.
Ce positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux de viabilisation.

Commune de Lanester

La Colline de Kergreis

LOT 18-1

SURFACE 348 m²
Surface de Plancher : 174 m²
Section cadastrale : AV
Parcelle : 509



N° d'arrêté : PA 056 098 17 L0003 du 16/05/2017
Modificatif : ...
Dossier : 160222C.dwg
Date : 08/02/2018

ECHELLE : 1 / 200
Système Altimétrique : NGF/IGN69



GEOMETRE-EXPERT

AGENCE DE LORIENT

30 rue de la Belle Fontaine
56100 LORIENT
Tél. +33 (0)2 97 21 06 21
lorient@quarta.fr

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Issu d'un Permis d'Aménager

Loi S.R.U.

Vente par : Indivision Le Logis Breton / Foyer d'Armen
à : Monsieur EVANNO Steven et Madame LESAGER Sandy

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

« Le bénéficiaire en cas de promesse de vente, le promettant en cas de promesse d'achat ou l'acquéreur du terrain peut intenter l'action en nullité sur le fondement de l'absence de l'une ou l'autre mention visée au premier alinéa selon le cas, avant l'expiration du délai d'un mois à compter de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente. La signature de cet acte authentique comportant ladite mention entraîne la déchéance du droit à engager ou à poursuivre l'action en nullité de la promesse ou du contrat qui l'a précédé, fondée sur l'absence de cette mention. »

Commune de Lanester

La Colline de Kergreis

Arrêté : PA 056 098 17 L0003 du 16/05/2017

Modificatif : ...

Lot n° 18-1 - Surface : 348 m²

référence cadastrale : Section AV n°509

Résulte du bornage d'origine effectué le : 23 Août 2017

par M. Vincent HINGRAY - Géomètre - Expert n° 5472

à LORIENT 30, rue de la Belle-Fontaine

Dressé le : 08/02/2018 par M. Antoine LADAME, Géomètre-Expert à LORIENT

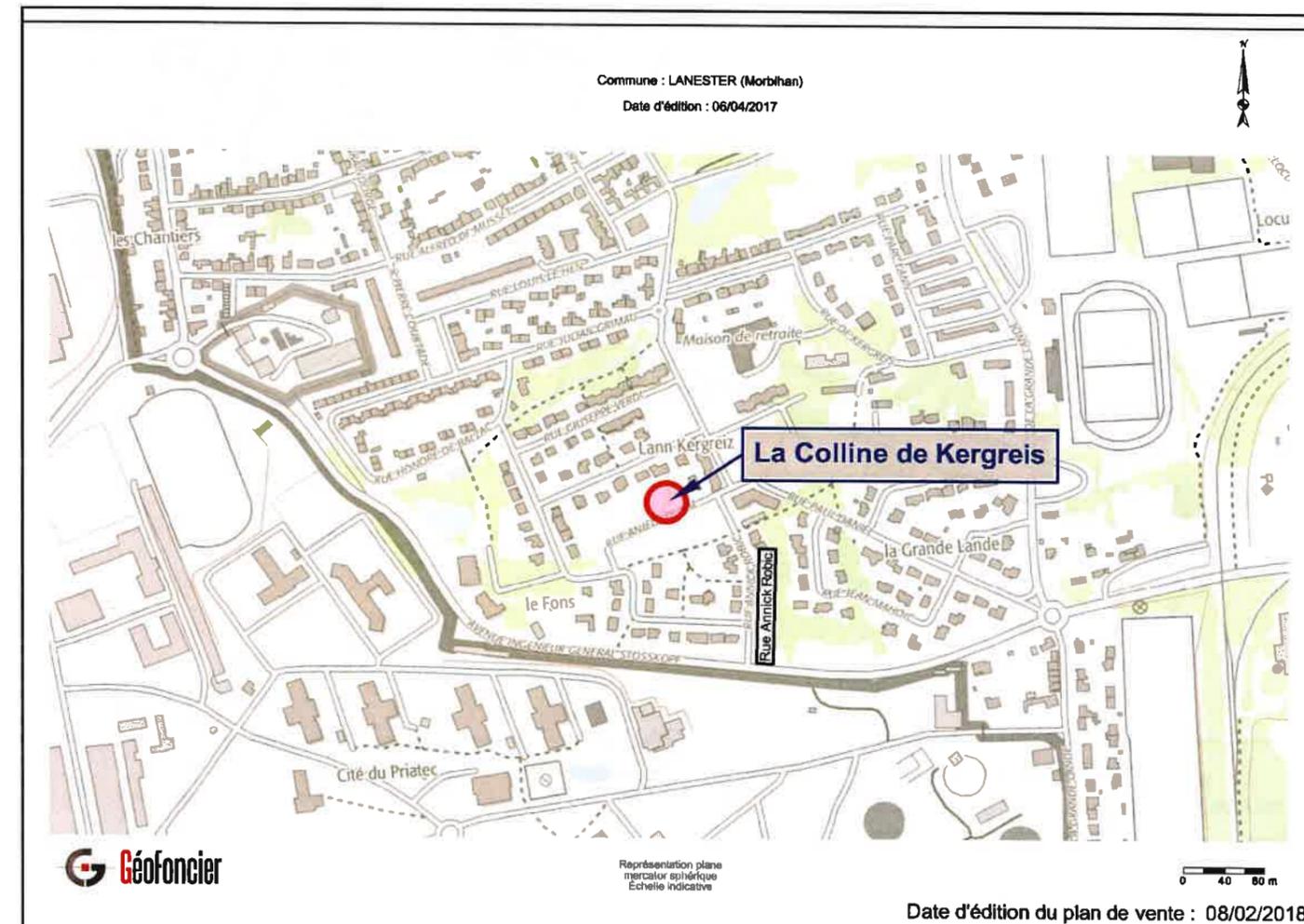
Signature :



Commune de Lanester La Colline de Kergreis PLAN DE VENTE



LOT 18-1



LB HABITAT TEL : 02 97 64 59 96
21 rue Jules Legrand CS 70735 56107 LORIENT CEDEX

LE LOGIS BRETON TEL : 02 97 21 47 28
15, Bd du général Leclerc 56100 Lorient

**MAITRES
D'OUVRAGE**

Quarta TEL : 02.51.75.65.75
1 rue Camille Claudel - CS 60031 - 56891 Plescop cedex
plescop@quarta.fr

TEL : 02.51.75.65.75

plescop@quarta.fr

**MAITRE
D'OEUVRE**

Quarta TEL : 02.97.21.06.21
30 Rue de la Belle Fontaine - 56100 Lorient
lorient@quarta.fr

TEL : 02.97.21.06.21

lorient@quarta.fr

**GEOMETRES
EXPERTS**